



## PIÈCES À DÉPOSER sur le WEB pour une inscription 2021-2022

en licence professionnelle après acceptation sur eCandidat

Réservé administration
Pièces fournies

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Licence professionnelle (préciser laquelle) : .....

.En cas de paiement demandé se munir également d'une carte bancaire Visa ou MasterCard.

**Document à remettre à la scolarité à la rentrée avec le récapitulatif web\*, pour récupérer votre carte d'étudiant(e))\***

OUI	NON	1 <sup>re</sup> INSCRIPTION en LICENCE PROFESSIONNELLE à l'IUT de Nîmes
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour (en cours de validité)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, <b>obligatoirement au format .jpeg ou .jpg</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur (formulaire à télécharger sur le site)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra scolaire <u>pour l'année universitaire 2021-2022</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) pour les étudiant(e)s de nationalité française né(e)s à partir de 1983
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestations de réussite et/ou relevé de notes obtenus depuis le baccalauréat
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Document « Informatique et Libertés » (formulaire à télécharger sur le site)

OUI	NON	SELON LA SITUATION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (formulaire à télécharger sur le site)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous étiez déjà inscrit(e)° dans un établissement français de l'enseignement supérieur l'année précédente, votre carte d'étudiant(e)° 2020-2021
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le récapitulatif d'inscription (PRIMO WEB) * à rapporter à la scolarité à la rentrée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2021-2022
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La notification d'admission eCandidat
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) par transfert, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ (peut être fournie ultérieurement)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous vous inscrivez par apprentissage l'attestation du CFA LR pour autorisation d'inscription

**Attention : pour pouvoir accéder à votre ENT, votre dossier doit être obligatoirement complet.**

**La carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement si le dossier est complet. L'inscription sera effective à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant.**



**Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la FAQ**

<https://iut-nimes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/>

Dossier contrôlé par l'administration le .....

Signature de l'étudiant(e) :

Incomplet le : ..... Complet le .....

À tout moment les originaux des pièces demandées peuvent vous être demandés

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.